

**Conseil municipal | Séance du 16 avril 2026**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Voeu n°2026-04-16-1 | Pour le maintien des permanences de la Caisse d'allocations familiales (Caf) à Saint-Etienne-du-Rouvray  
Sur le rapport de Monsieur Joachim Moyse**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 29

Date de convocation : 10 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le 16 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Raja Abidi, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Madame Laetitia Dos Santos, Monsieur Kotchy Degbeu, Madame Noura Hamiche, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Madame Khadija Berraho donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Robin Durand donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin.

**Secrétaire de séance :**

Madame Anne-Emilie Ravache

Considérant que les permanences de la Caisse d'allocations familiales à Saint-Etienne-du-Rouvray constituent un service public essentiel, garant de l'accès aux droits pour les habitants de notre Ville,

Considérant que leur suspension du 7 avril au 31 mai 2026 entraînera la suppression d'un très grand nombre de rendez-vous, privant de nombreux usagers d'un accompagnement indispensable,

Considérant que cette décision intervient dans un contexte où les besoins sociaux augmentent et où la lutte contre le non-recours aux droits devrait être une priorité nationale,

Considérant que le recours exclusif aux démarches numériques accentue les inégalités et exclut de fait une partie de la population, notamment les plus fragiles,

Considérant que le recul des services publics de proximité constitue une atteinte directe à l'égalité d'accès aux droits et à la solidarité nationale,

Le Conseil municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray, réuni en séance le 16 avril 2026 :

- Demande à la Caisse d'allocations familiales de revenir sur sa décision de suspendre les permanences sur le territoire communal ;
- Exige le maintien d'un accueil physique régulier, condition indispensable à l'accès effectif aux droits pour toutes et tous ;
- Dénonce une dégradation continue des services publics de proximité et réaffirme son attachement à leur développement au service de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité le vœu, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme,  
Le Maire de Saint-Etienne-du-Rouvray

La secrétaire de séance

Monsieur Joachim Moyse

Madame Anne-Emilie ravache

Accusé certifié exécutoire

Date d'envoi en préfecture : 17/04/2026

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20260416-lmc143459-AU-1-1

Affiché ou notifié le 20 avril 2026